

Synthèse des orientations et des objectifs

2.1 Des milieux de vie de qualité, diversifiés et complets

- 1 Améliorer la qualité des milieux de vie existants
- 2 Favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014

2.2 Des réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain

- 3 Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés
- 4 Confirmer le rôle stratégique du transport des marchandises par la consolidation des infrastructures existantes

2.3 Un Centre prestigieux, convivial et habité

- 5 Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du Centre
- 6 Accroître le dynamisme résidentiel du Centre
- 7 Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du Centre

2.4 Des secteurs d'emplois dynamiques, accessibles et diversifiés

- 8 Consolider les secteurs d'emplois en favorisant l'accueil d'entreprises dynamiques et en améliorant les liens de transport
- 9 Diversifier et renforcer les activités dans la couronne du Centre afin de soutenir une utilisation plus intensive des infrastructures existantes
- 10 Favoriser l'aménagement de secteurs d'emplois institutionnels bien intégrés dans la ville

2.5 Un paysage urbain et une architecture de qualité

- 11 Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain
- 12 Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu
- 13 Valoriser l'espace public par un aménagement cohérent de la rue et des autres lieux publics
- 14 Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain

2.6 Un patrimoine bâti, archéologique et naturel valorisé

- 15 Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique
- 16 Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel

2.7 Un environnement sain

- 17 Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain
- 18 Atténuer les nuisances générées par les activités urbaines sur le milieu environnant
- 19 Assurer un aménagement adéquat dans les secteurs de contraintes



« Que le Plan d'urbanisme devienne le document municipal de référence en matière d'intervention sur le territoire. »

Sommet de Montréal, juin 2002

Synthèse des actions

- 1.1 Assurer le maintien en bon état des immeubles résidentiels et l'adaptation du stock de logements
- 1.2 Aménager des espaces verts publics ou privés qui contribuent à enrichir les milieux de vie
- 1.3 Favoriser la consolidation des rues, des axes et des centres commerciaux les plus dynamiques
- 1.4 Améliorer les services à la population par le maintien ou l'implantation des équipements collectifs ou institutionnels locaux dans les milieux de vie

-
- 2.1 Stimuler la construction de logements sur les terrains vacants propices à la construction résidentielle
 - 2.2 Soutenir le changement de vocation, à des fins résidentielles, de secteurs et de bâtiments actuellement occupés à des fins autres que l'habitation

-
- 3.1 Faciliter les déplacements entre les différents secteurs de la ville en établissant de nouvelles dessertes de transport collectif
 - 3.2 Soutenir une urbanisation favorisant l'utilisation du transport collectif
 - 3.3 Lier stratégiquement les secteurs de la ville en parachevant le réseau routier
 - 3.4 Assurer la desserte aux secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif en complétant le réseau pan-montréalais de voies cyclables
 - 3.5 Favoriser la mise en valeur du territoire ainsi que l'utilisation du transport collectif et du vélo en agissant sur l'offre de stationnement

-
- 4.1 Améliorer l'accessibilité et la desserte des principaux secteurs générateurs de déplacements de marchandises

-
- 5.1 Consolider le Centre des affaires
 - 5.2 Renforcer l'attrait commercial du Centre
 - 5.3 Assurer et soutenir la présence des grandes institutions d'enseignement supérieur et de santé au Centre
 - 5.4 Développer le potentiel touristique du Centre
 - 5.5 Accroître le rayonnement culturel du Centre

-
- 6.1 Assurer la qualité des milieux de vie établis
 - 6.2 Consolider la fonction résidentielle au Centre
 - 6.3 Favoriser l'épanouissement de la fonction résidentielle au Centre

-
- 7.1 Assurer une qualité supérieure de l'architecture et des aménagements au Centre
 - 7.2 Développer les terrains non bâtis du Centre
 - 7.3 Encadrer le développement du réseau piéton intérieur
 - 7.4 Raffermer ou améliorer le caractère particulier de certains axes du Centre

-
- 8.1 Soutenir l'aménagement de secteurs d'emplois de qualité
 - 8.2 Favoriser la densification et la requalification des « secteurs d'affaires et de commerce »
 - 8.3 Mettre en valeur de nouveaux sites à des fins d'emplois par des interventions structurantes sur le réseau routier
 - 8.4 Régénérer de grands sites désaffectés afin qu'ils accueillent de nouvelles activités économiques

-
- 9.1 Soutenir la transformation de la structure d'emplois dans le tissu industriel existant
 - 9.2 Convertir, à des fins d'activités mixtes, des espaces industriels en mutation qui offrent des possibilités intéressantes de remaillage avec le tissu résidentiel

-
- 10.1 Assurer une intégration harmonieuse des ensembles institutionnels au milieu urbain

-
- 11.1 Préserver le caractère du mont Royal et sa prédominance dans le paysage urbain
 - 11.2 Affirmer le caractère insulaire de Montréal et mettre en valeur son parcours riverain
 - 11.3 Préserver et mettre en valeur la trame verte de Montréal
 - 11.4 Préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville
 - 11.5 Préserver les spécificités de la trame urbaine montréalaise
 - 11.6 Marquer de manière distinctive les entrées au territoire montréalais
 - 11.7 Mettre en valeur le paysage nocturne de Montréal

-
- 12.1 Encourager une production architecturale de qualité, écologique et respectueuse du caractère montréalais

-
- 13.1 Rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public
 - 13.2 Aménager le domaine public de manière à valoriser les déplacements piétons

-
- 14.1 Améliorer l'image des corridors routiers montréalais
 - 14.2 Améliorer l'intégration des infrastructures de transport collectif au paysage urbain

-
- 15.1 Protéger les secteurs d'intérêt patrimonial
 - 15.2 Protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial
 - 15.3 Protéger et mettre en valeur le patrimoine archéologique
 - 15.4 Maintenir et accentuer les efforts de sensibilisation et de mise en valeur du patrimoine

-
- 16.1 Préserver et mettre en valeur les milieux naturels en favorisant leur intégration au développement urbain

-
- 17.1 Soutenir un aménagement urbain plus sain
 - 17.2 Réduire les effets des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre
 - 17.3 Assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées
 - 17.4 Assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles
 - 17.5 Poursuivre la réhabilitation des sites contaminés, avec l'aide financière des gouvernements
 - 17.6 Réhabiliter en priorité les sites contaminés aux abords de certaines stations de métro et gares ainsi que dans les secteurs à transformer

-
- 18.1 Régir l'impact des nuisances

-
- 19.1 Régir les constructions dans les zones de contraintes